

BLAGNAC QUESTIONS D'HISTOIRE

Revue d'Histoire Locale - Semestriel - n° 12 (Novembre 1996)

Edité par l'Association pour l'Etude et la Présentation de l'Histoire de la Résistance et de Blagnac - CERRAVHIS

Siège Social - 7, rue Bacquié-Fonade - 31700 BLAGNAC

L'HOTEL DE VILLE : REFLET DE SON TEMPS

Dans nos cités, la mairie, moins visible que l'église dont le clocher pointe haut dans le ciel, est pourtant très fréquentée par les habitants. En effet, elle leur offre les services absolument nécessaires à leur vie de tous les jours.

A Blagnac, cet édifice a bien changé. De la modeste "maison commune" de la fin du XVIII^e siècle à notre imposant "Hôtel de Ville" actuel en passant par la "mairie - école", il s'est agrandi à cause de l'essor démographique et son architecture a subi l'influence "des modes".

Pour ces raisons ce monument dont nous allons relater l'histoire est le reflet de Blagnac et des différentes époques qui ont vu ses changements.

LA MAISON COMMUNE

Avant la Révolution de 1789 et même quelques années après, le Conseil Général de la Communauté blagnacaise formé des consuls et des notables se réunissait dans une "maison de ville" (ou "hôtel - de - ville").

Bertrand LAVIGNE en parle dans son livre sans la situer : c'était "une maison à haut et bas étage servant de maison de ville et dans laquelle on fait les écoles".

Elle devait être près du cœur du village, peut-être dans la rue de l'Eglise (voir revue "Blagnac, Questions d'Histoire, numéro 7, page 15).

● Les boucheries

Le 12 Janvier 1777, justement dans cette maison de ville, les consuls, les représentants des Bientenants, les notables et de nombreuses autres personnalités sont assemblés.

Le Sieur Durand, premier consul, expose que la communauté n'a pas en "propriété" une maison pour la boucherie. Le boucher "doit louer à gros frais une maison pour cet objet", ce qui l'oblige à vendre sa viande très

cher. Cela provoque "journallement les plaintes et les murmures des habitants et notamment des pauvres malades qui sont hors d'état de pouvoir acheter la viande dont ils ont besoin ..."

Le premier consul propose donc d'acquérir une maison pour le boucher afin que celui-ci diminue le prix de la viande.

Cet achat se ferait en vendant "une petite isle, ne portant aucun revenu, d'environ deux arpents et demy, appartenant à la communauté ... située le long de la rivière Garonne joignant le port de Blagnac ... souvent inondée et exposée à être détruite, se trouvant de niveau avec la Rivière qui n'est pas encaissée dans ce local ...". Il faudrait faire des travaux pour conserver cette île, mais la communauté est "hors d'état de faire les réparations le long de la dite Rivière pour mettre en défense son terrain ...".

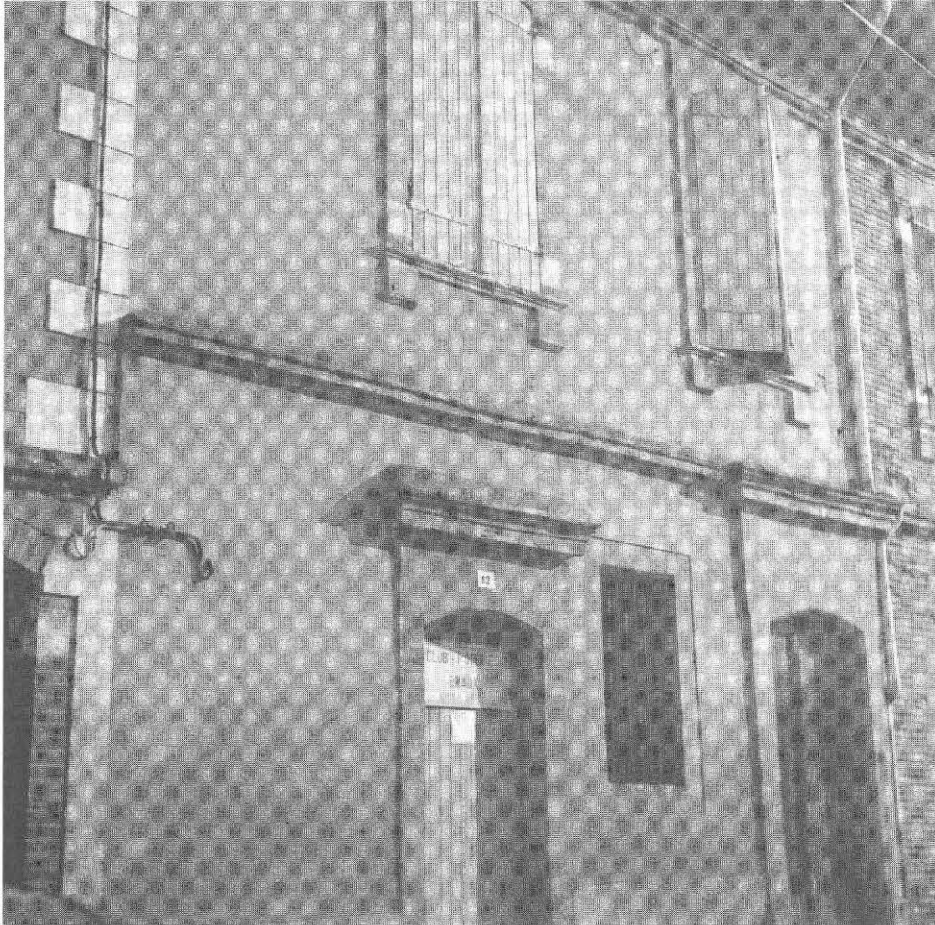
La vente de cette île n'apporterait donc que des avantages à la communauté. De plus, il est bien stipulé dans le compte-rendu de cette réunion que "l'acquéreur payera tous les frais de l'adjudication et sera tenu en outre de laisser le port de Blagnac libre ..." et même si quelque accident imprévu survenait "il sera tenu de fournir un passage dans le terrain vendu" pour accéder au port. Il devra aussi "laisser la gourgue qui est à présent existante pour faire blanchir le lin et le chanvre ..."

Le 4 Mars suivant Monseigneur l'Intendant par une ordonnance envoyée de Montpellier autorise la vente de l'île.

L'adjudication a lieu. Le plus offrant est le Sieur Abel, marchand tapissier de Toulouse, pour la somme de 1600 livres

Il faut maintenant chercher une maison à ce prix là et qui convienne à la boucherie. Le Sieur Durand en propose une. Mais comme il ne peut "produire les titres de propriété", par mesure de "sûreté" son offre est rejetée. D'autant plus qu'une "plus propice" est trouvée. Elle appartient à Jeanne Barès, originaire des environs de Lombez et épouse depuis 1744 de

Jean Gaspard Bastide, pur Blagnacais exerçant le métier de passementier. Jeanne Barès était au service du Sieur Jean Puntis. Celui-ci, décédé en Février 1776, lui a fait don de sa maison "composée de deux corps séparés par un mur de refente".



La Maison Commune : vue extérieure (Coll. J.L. Rocolle)

Le 25 Août 1777, l'acte d'achat de la moitié de cette maison et de ses dépendances est passé devant Maître Monna, notaire à Toulouse, au prix de 1600 livres.

Les boucheries quittent "l'île de devant Blagnac", dite aussi de la "Badorque" du nom d'une petite construction servant d'abattoir et s'installent dans les locaux nouvellement achetés.

Cette maison "chargée d'Histoire" appartient toujours à la commune de Blagnac. Elle est située au 12 rue du Vieux Blagnac. et a été transformée en appartements.

● Prison et police municipale

L'année 1789 passée, François Cantayre est élu maire (voir le numéro 1 de notre revue).

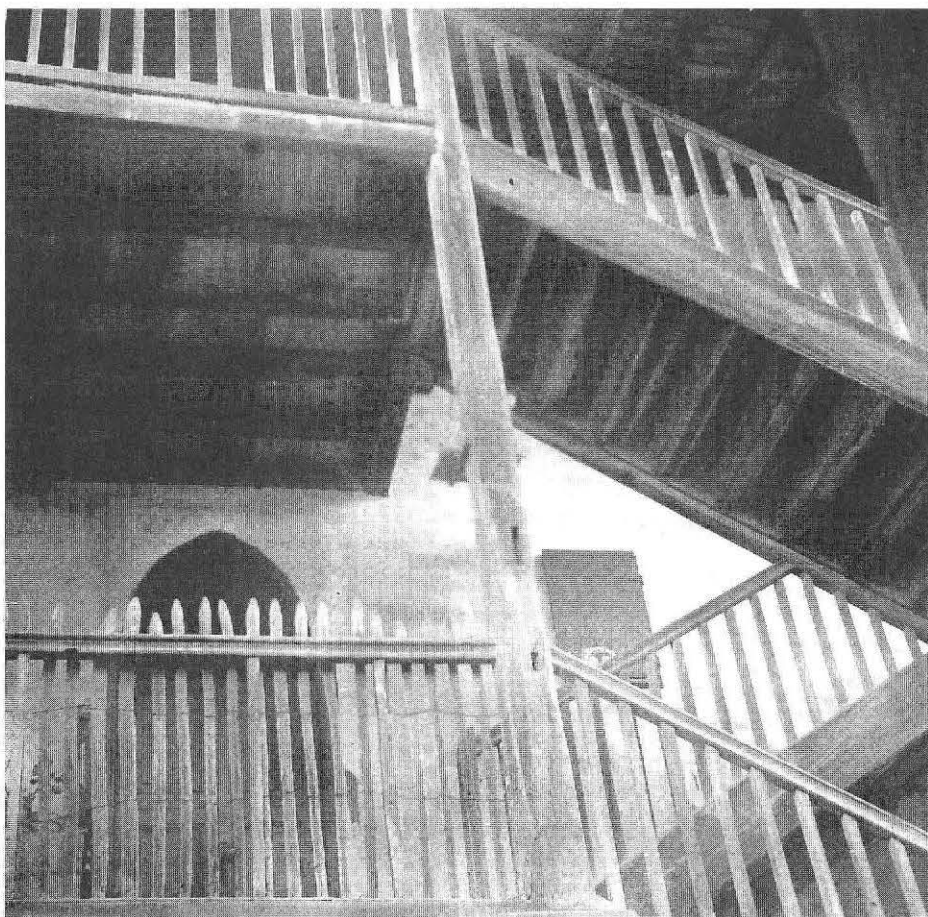
Le 18 Mai 1790, il informe le conseil général de la commune, c'est à dire les officiers municipaux et les notables que "d'après le décret de l'Assemblée Nationale qui supprime les honneurs et charges seigneuriales, la communauté, se trouve dépourvue de prison".

(Auparavant le Baron ne donnait pas ce souci aux habitants puisque lui seul jouissait du droit de justice).

Tous sont unanimes pour penser qu'il est impossible de se passer de prison et d'un corps de gardes "pour réprimer la licence des gens mal intentionnés ou qui désobéiraient aux règlements de police et des malfaiteurs ..."

Le 16 Mai 1791, personne ne sait encore où installer la prison. Aussi, il est demandé à Monsieur l'Ingénieur du district de Toulouse de "se rendre sur les lieux pour vérifier le local qui serait le plus propre et le moins dispendieux ..."

Mais la recherche reste vaine. Aussi le 12 Novembre suivant, il est décidé que "le tribunal de police correctionnelle ou la police municipale siègera, après quelques réparations, au-dessus des boucheries, dans une salle du premier étage". Ce tribunal est présidé par le juge de paix du canton, le Sieur Dupré. Le sieur Pierre Toulouse, premier assesseur pourra le remplacer en son absence aidé des Sieurs Gilibert Pressac, Antoine Mus et Mathieu Cassaigne.



La Maison Commune : vue intérieure (coll. J.L. Rocolle)

Après l'adjudication au mois de Mai 1792, les réparations sont effectuées par le Sieur Bertrand Caumon à partir d'Octobre jusqu'en Janvier 1793. La petite prison jouxte les boucheries au rez-de-chaussée et la salle du haut peut accueillir les membres du tribunal de police ainsi que ceux du conseil municipal. La maison acquise en 1777 est ainsi devenue "la maison commune".

● L'incendie de 1836

Mais le bâtiment est ancien et après quelques années d'utilisation des travaux de réfection doivent être entrepris. En 1816, il s'agira seulement d'un simple aménagement des salles du haut afin d'avoir "une salle du conseil particulière et séparée où le peuple qui doit venir ne se confonde point avec les autorités..."

Deux ans plus tard, cela devient plus sérieux. En effet, la décision de faire des réparations très importantes et très urgentes est prise le 10 Novembre 1818 par le conseil municipal sous la présidence du maire Gervais Gaillard et sera très vite approuvée par le préfet. Il est vrai que la rapidité s'impose : "l'escalier pour monter à la salle des séances est dans un très mauvais état, les marches sont brisées ou gangrenées en partie, plusieurs barreaux de la rampe manquent ou sont vermoulus, une partie de la cloison de la cage est détruite et les enduits sont dévorés par le salpêtre. Les murs de l'affachoir (vieux mot occitan d'étymologie latine, employé dans la région toulousaine pour désigner l'abattoir) sont rongés en grande partie par le salpêtre, les pieds-droits des portes sont presque entièrement détruits. Les murs de la prison contiguë sont encore dans un plus mauvais état, il y a même une brèche considérable du côté du jardin ..."

En 1834, la toiture est refaite, la porte de "l'affachoir" brisée par un coup de pied d'un boeuf, réparée et la façade peinte en jaune paille.

Mais l'incendie qui va ravager en grande partie la maison commune dans la nuit du 13 au 14 Octobre 1836 va entraîner encore plus de travaux et de nombreux ennuis ou tracasseries pour les membres du conseil municipal et pour les Blagnacais.

Nous avons vu que la commune de Blagnac n'avait acheté que la moitié gauche de la maison à Jeanne Barès. Au moment de l'incendie, le Sieur Yves Suran, menuisier, habite la partie droite et emprunte le même couloir et le même escalier que les agents municipaux.

Le feu prend, vers les onze heures du soir, à un tas de copeaux dans son galetas.

L'évènement alimente les conversations. Diverses versions circulent : des étincelles venant des cheminées proches ont provoqué ce feu ou celui-ci est le fait d'une négligence d'Yves Suran. L'opinion des Blagnacais est partagée.

Une enquête est ouverte pour essayer de connaître les véritables causes de cet incendie.

Le 23 Avril 1837, M. Marty, architecte, vient inspecter les lieux et interroger Yves Suran, Isaac Lamolinerie et le Sieur Matali, ses voisins.

On peut lire dans son rapport du 28 Avril suivant que "les flammes ont dévoré en un instant une cloison en planches qui fermait une grande ouverture du côté de la maison commune et de là, le feu a porté ses ravages dans toute la maison ... Au moment de l'incendie, le vent du sud soufflait dans toute son impétuosité, il aurait porté les étincelles sorties des cheminées les plus voisines situées à l'est plutôt sur la maison commune que dans le galetas ; d'après cela, le feu aurait commencé chez le Sieur Yves Suran par une cause que nous ne connaissons pas sans qu'aucune circonstance voisine n'y ait eu la moindre part ..."

Les voisins de Yves Suran, qui d'ailleurs affirment qu'il n'y avait aucun feu dans leur cheminée la nuit de l'incendie, sont totalement mis hors de cause. Il n'en est pas de même du Sieur Yves Suran auquel les conseillers municipaux voudraient faire payer les dégâts. Mais, comme sa négligence n'est pas établie, il est interdit à la commune d'entrer en justice contre lui par une lettre préfectorale adressée au maire Jean Miquel, le 9 Décembre 1837.

Le cahier des charges, établi le 1er Décembre 1836, donne un aperçu des travaux à exécuter après cet incendie dans lequel une partie des archives a disparu. "Il faut d'abord enlever le vieux carrelage du premier étage ainsi que tous les bois à demi brûlés qui sont encore soutenus par les murs. Ensuite, la chambre du conseil, le cabinet des archives et le vestibule entrant seront carrelés avec du carrelage de Castelnaudary ou de Bouloc ; le plancher qui couvre le premier étage sera refait en entier avec

du bois de la meilleure qualité venant de la vallée d'Aure ; l'escalier devra être entièrement remplacé."

L'adjudication se fait le 23 Avril 1837. Les travaux de réparations de la mairie sont confiés au Sieur Bernard Lartet, charpentier domicilié à Toulouse, rue Lafayette, pour la somme de 1547,96 francs et la reconstruction de l'escalier à son cousin le Sieur Jean Terret au prix de 481,40 francs.

Les travaux doivent commencer sans tarder car "les eaux pluviales tombent sur le premier plancher préservé de l'incendie et si on attend trop, il faudrait tout reconstruire."

Les flammes ayant tout dévoré, le rachat du mobilier s'impose ainsi que celui du buste de Louis Philippe.

Bientôt, l'abattoir change d'emplacement (voir notre Revue N° 9, page 17) et la petite prison reste. Les "anciens" blagnacais s'en souviennent ou en ont entendu parler par leurs parents, mais aucun n'a pu dire si elle avait réellement servi.

De nos jours encore, ce premier "hôtel-de-ville", datant sûrement de plusieurs siècles comme les autres "maisons de village" de ce quartier, offre au regard la belle teinte de ses briques entourant portes et fenêtres cintrées ou posées en saillie au-dessus des portes et le long de la façade.

LA MAIRIE - ECOLE

Les années passent et la "maison commune" demande sans cesse des réparations qui coûtent cher et qui n'apportent pas toujours le résultat attendu. La commune "ne vient pas à bout" de la vétusté de cette bâtisse. Dès 1865, le maire Pierre Debax et ses conseillers envisagent une construction nouvelle.

L'entretien difficile de cette maison et le mauvais état de l'école des garçons les poussent à vouloir "doter la commune d'un établissement qui servirait à la fois de mairie et de maison d'école". (Voir notre revue numéro 7, page 9).

● La recherche d'un emplacement

En 1865, la mairie et les conseillers municipaux pensent reconstruire et agrandir la mairie "actuelle" en achetant à un prix convenable les locaux et terrains des Sieurs Suran, Fleurian et Brun. Mais les deux premiers "demandent 8 000 francs pour les deux immeubles qui en valent à peine la moitié". D'après Pierre Debax, il faut "chercher ailleurs le terrain dont nous avons besoin pour doter notre commune d'un établissement qui doit être un des principaux ornements ..."

En Septembre 1865, le maire a déjà contacté de nombreux Blagnacais un peu trop "gourmands" semble-t-il.

Par exemple, M. Crucq, un capitaine à la retraite, ne cède pas sa maison et son jardin Grande Rue Saint Exupère (aujourd'hui rue Bacquié-Fonade) à moins de 12 000 francs ; M. Jougla, rue de la Croix Blanche, demande à lui seul 14 000 francs de son immeuble trop petit pour y installer la mairie et l'école et auquel il faudrait ajouter, pour le démolir ensuite, le chai de son voisin M. Bégué qui en veut 1 000 francs ; M. Bertrand vend 15 000 francs son hangar et son terrain de 1000 mètres carrés boulevard du Sud (actuelle Place Hérisson) ...

M. Ferradou, conseiller municipal, fait remarquer "que ces acquisitions, plus la démolition coûtent trop cher et qu'il vaut mieux acquérir un terrain nu". Il propose "d'acheter une partie du jardin de la veuve Darolles, situé au local de la rue de la Croix Blanche." M. le maire promet d'aller voir cette dame. Cette démarche ne donnera rien de positif.

En Mai 1866, la mairie et les conseillers municipaux n'ont toujours pas trouvé un local qui conviendrait à la fois par sa grandeur et son prix.

C'est alors que M. Jean Lavigne cadet (frère de Bertrand, auteur de "l'Histoire de Blagnac", ainsi que de Pascal et de Jean Lavigne aîné) va sauver la situation.

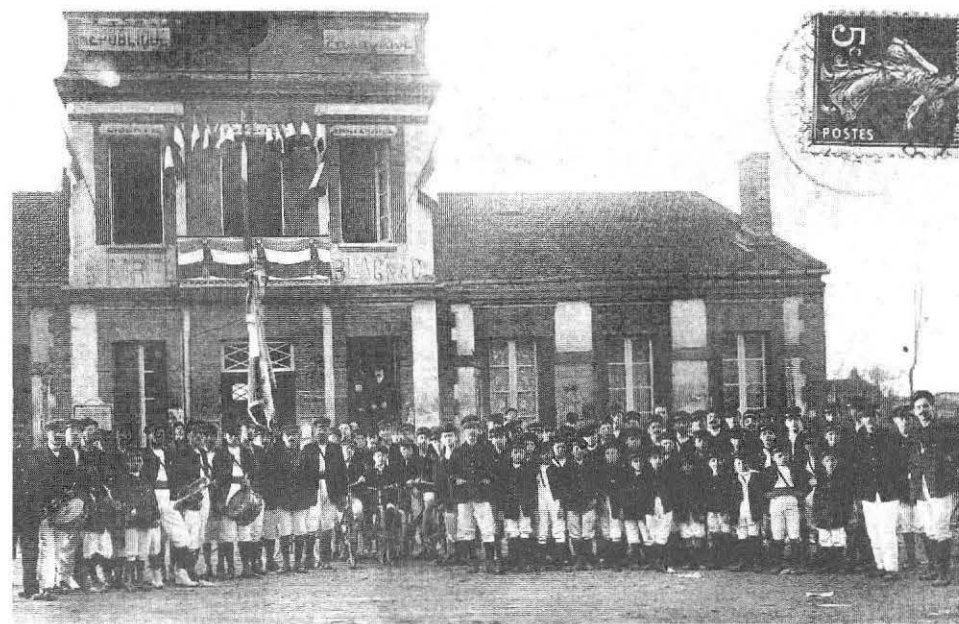
Il propose "vu l'embarras où se trouve le conseil municipal (dont il fait

partie), de vendre à la commune pour la somme de 7 000 francs un terrain où se trouvent déjà une maison avec écurie, remise, cellier, hangar et basse cour et un beau jardin avec un puits et parfaitement clôturé ..."

Ce terrain lui appartient depuis 1837 et lui vient de la succession de son père. Sa superficie, dépendances comprises, est de 1732 mètres carrés. Il est situé à l'extrémité de la rue de l'Oratoire (aujourd'hui rue Lavigne), "confrontant du Nord Hilaire Delaux, du Levant Pascal Lavigne, du Midi la rue de l'Oratoire et du Couchant Jean Lavigne aîné."

Vu cette situation "au centre de la commune et sur la plus belle rue" et le prix demandé, le conseil municipal "autorise M. le maire à traiter avec M. Lavigne, à faire dresser un avant-projet et à soumettre immédiatement la présente délibération à l'approbation de M. le Préfet."

● La construction



Mairie-Ecole vers 1910 (carte photo coll. P. Salies)

M. Rolland, maire de Beauzelle, est chargé par M. le Préfet de procéder "à une enquête commodo et incommodo" relative à cet achat.

Celle-ci "a été annoncée huit jours à l'avance à son de caisse et par voie d'affiches placardées aux lieux accoutumés afin que les intéressés ne puissent l'ignorer et que cette publicité autorise à compter le silence des absents comme un vote affirmatif."

Le 22 Août 1866, les habitants de Blagnac sont invités "à son de caisse à comparaître pour exprimer leur vœu sur le projet dont il s'agit." M. Rolland donne lecture du procès-verbal dans lequel il dit que "l'acquisition est avantageuse, l'immeuble central, vaste, parfaitement propre à sa destination ... et que la commune doit être autorisée à acheter à M. Jean Lavigne cadet l'immeuble dont elle a besoin pour construire le bâtiment destiné à servir de mairie et de maison d'école."

Plusieurs Blagnacais approuvent cette conclusion. M. Pierre Monnereau, âgé de 66 ans, ancien notaire, conseiller municipal comparait le premier. Il déclare que "le village de Blagnac s'étendant depuis la route de Grenade jusqu'à la Garonne et du quartier Saint-Exupère jusqu'au pont suspendu, la maison Lavigne est le point central de cette agglomération ... cette acquisition offre des avantages considérables à la commune qui acquiert pour 7 000 francs un immeuble que l'expert chargé d'en faire l'appréciation a estimé à plus de 7 800 francs ... cette propriété placée sur une large voie réunit toutes les conditions voulues pour l'établissement de la mairie et d'une maison d'école ..."

Il donne son adhésion complète à l'acquisition projetée et signe. Comparaissent ensuite, en faisant de même "Pierre Pradet, 58 ans ; Antoine Darolles, 60 ans ; Jean Bernard Laux 47 ans ; François Hérisson 54 ans ; Jacques Raynaud 44 ans ; Hilaire Lussan, garde champêtre et enfin M. Lannes, passementier."

Dès le 20 Septembre, l'acte d'achat est passé chez Maître Lansac, notaire à Toulouse.

Le 18 Novembre suivant, une commission formée de MM. Monnereau,



La Mairie-Ecole aux environs de 1930 (Coll. personnelle)

Darolles, Pressac, Laux, Hérisson est "chargée de choisir le mode de construction de la mairie et de la maison d'école qui serait le plus en rapport avec la situation de la caisse municipale ..."

Le 2 Décembre, M. Laux, rapporteur de cette commission présente un avant-projet qui, après avoir été "sérieusement" examiné par l'assemblée est reconnu "comme réunissant les conditions nécessaires."

Le conseil municipal décide donc de "construire le bâtiment entre cour et jardin avec une grille en fer sur la rue et de conserver, si cela est possible, la maison existante pour le logement de l'instituteur."

Pierre Debax, maire, doit faire rapidement dresser un plan et un devis.

Le 10 Février 1867, il présente plan et devis établis par M. Delor, architecte à Toulouse.

Le montant de la dépense s'élève provisoirement à 14 000 francs. Le maire estime "comme la commune n'a pas de fonds disponibles, mais que

cependant la population a un besoin pressant de cette construction, qu'il conviendrait de faire un emprunt de 10 000 francs remboursables en dix ans au moyen d'un impôt extraordinaire ..."

M Ferradou est de son avis. Mais cette proposition est rejetée par les autres conseillers municipaux qui veulent prendre cette somme sur le capital placé en rentes sur l'Etat (la commune avait placé 36 000 francs provenant en partie de la vente des biens communaux faite en 1813).

Le 11 Août 1867, les plans, devis et cahier des charges dressés par M. Delor sont acceptés et il est demandé une aide financière au Ministre de l'Instruction et à M. le Préfet. En Octobre 1868, M. le Ministre de l'Instruction fait connaître à M. le Préfet qu'il ne peut accorder "le secours" de 6 194 francs demandé par la commune et il ajoute "que le coût de la construction serait diminué s'il n'y avait qu'un rez-de-chaussée, le vestibule, ne paraissant pas indispensable, pourrait être supprimé et cet espace servirait pour y installer commodément la mairie ..."

Le conseil municipal supplie le Ministre de renoncer à cette suppression. Il fait remarquer que "le plan tel qu'il est répond exactement aux instructions ministérielles qui exigent que dans toute construction nouvelle un emplacement couvert dit préau, vestibule ... soit aménagé dans l'édifice afin de tenir les enfants à l'abri du mauvais temps pendant l'intervalle des cours et des récréations ; transporter la salle de la mairie, les archives et le cabinet de M. le maire au rez-de-chaussée sans que le moindre pas-perdu ou vestibule ne les précède serait une idée malheureuse, presque un non-sens, puisqu'on enlèverait à l'édifice son caractère monumental en bornant le tout sous le simple couvert d'un rez-de-chaussée ; les archives municipales ne seraient peut-être pas en sûreté, les réunions administratives pourraient être interrompues ou contrôlées par les passants ... ; enfin la commune, étant, par sa population, classée comme une des plus importantes du département de la Haute-Garonne, elle doit tenir à construire un édifice qui, dans sa simplicité, présente un certain caractère. Or, lui enlever son premier étage et son campanile serait bien certainement s'aliéner une population sur laquelle le Gouvernement a toujours pu compter ..."

Les "hautes autorités" ont entendu favorablement les élus blagnacais puisque le 18 Décembre 1868 "Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique" accorde un secours de 4 000 francs et M. le Préfet, par un arrêté du 30 Décembre, un de 2 000 francs. Ce dernier autorise jusqu'à concurrence de 8 000 francs l'aliénation de la rente de l'Etat.

Des remerciements sont envoyés au Ministre et au Préfet et le jour de l'adjudication est fixé par le maire au 14 Février 1869.

Ce jour-là, aucun entrepreneur ne se présente car "depuis le devis estimatif de 1867, les matériaux ont considérablement augmenté ainsi que le prix de la main-d'oeuvre par suite des grèves des ouvriers". Le montant de la construction s'élève à 15 374 francs 79 centimes. Le conseil municipal approuve de prendre le supplément de la dépense sur les fonds libres et de faire une nouvelle adjudication le dimanche 4 Avril suivant.

En fait, celle-ci aura lieu le 2 Mai 1869. Cinq paquets sont déposés sur le bureau. Ils sont ouverts par M. Pierre Debax, maire, assisté de MM. Lacroix et Raynaud, membres du conseil municipal et de M. Vigouroux, receveur municipal. Les rabais des entrepreneurs des travaux publics sont annoncés :

- "- 5 francs 95 centimes pour cent pour Jean Antoine Amiel de Toulouse
- 6 francs 10 centimes pour cent pour Jean Galinié fils aîné, boulevard Napoléon à Toulouse
- 2 francs 6 centimes pour cent pour Jean Marie Vié de Cornebarrieu
- 0 franc 5 centimes pour cent pour Pierre Fénier de Toulouse
- 2 francs 15 centimes pour cent pour Jean Raymond Martin Gomez de Saint Simon."

M. Galinié offrant le pourcentage le plus avantageux, est déclaré adjudicataire.

Avant de commencer les travaux, cet entrepreneur doit démolir à ses frais la maison de M. Lavigne et déblayer le terrain dans les deux mois qui suivent.

En effet, le maire et ses conseillers ont abandonné l'idée de conserver cette maison pour le logement de l'instituteur : "elle était en trop mauvais état".

Ce logement avec cuisine, salle à manger et deux chambres à coucher, occupera la partie gauche du bâtiment (en fait, il sera à droite). et sera séparé de la salle de classe par un vestibule.

Un escalier de 25 marches en pierre permettra l'accès au premier étage destiné aux services de la mairie : salle du conseil municipal, cabinet du maire, pièce pour les archives.

La construction doit être terminée en six mois c'est à dire en Décembre 1869.

Les conseillers municipaux et le maire dotent leur commune d'un édifice spacieux et simple, qui ressemble aux autres constructions de l'époque par sa disposition avec un couloir central partageant le rez-de-chaussée en deux parties égales, par ses "croisées" à petits carreaux et entourées de briques.

Mais ce qui le différencie des maisons voisines et lui donne l'aspect d'un "monument" c'est surtout sa partie médiane avec son premier étage au balcon en fer forgé et son fronton portant fièrement l'inscription "REPUBLIQUE FRANÇAISE" (ce qui n'était évidemment pas prévu en 1867 ni en 1869 : nous étions encore sous le Second Empire).

La situation de ce bâtiment en plein centre, sur une belle place, agrandie en 1873 par l'achat du jardin d'Anne Marceillac épouse de François Bégué et de celui de Jean Lavigne aîné, le rend encore plus "remarquable".

Cette "mairie-école" n'a plus rien à voir avec l'ancienne "maison commune" plus petite, accolée à ses voisines et semblables à elles. Lors de l'inauguration de la ligne des tramways en avril 1914 (Voir notre revue N° 11) les journalistes la qualifient à juste raison de "coquette". Mais Blagnac n'a pas l'exclusivité d'un tel bâtiment. La III^e République en a fait "surgir" de semblables, avec des variantes dues aux matériaux régionaux, dans presque toutes les villes et tous les villages français.

● Les malfaçons et leurs conséquences

Avant d'arriver à ce résultat, les élus blagnacais vont devoir faire face à de nombreux ennuis.

Tout d'abord, l'achèvement des travaux se fait attendre. La réception définitive n'a lieu que le 6 Juillet 1871.

M. Delor, l'architecte, et M. Galinié, l'entrepreneur sont présents ainsi que M. Prosper Ferradou, maire, et quelques membres du conseil municipal.

Les vérifications entraînent des observations de ces derniers :

- "au rez-de-chaussée, les menuiseries des portes et des fenêtres gonflées par l'humidité ferment avec effort.
- les planches des galetas sont disjointes, les portes de ceux-ci sont défectueuses.
- une dizaine de chevrons de la charpente du couvert ont des dimensions exigües.
- certaines portions du plancher de la mairie sont à refaire : il a été impossible d'y faire les dernières élections.
- les deux grandes portes de la salle de la mairie ne sont pas aux dimensions prescrites dans le cahier des charges.
- des gouttières se manifestent laissant partout des traces.
- en conclusion la toiture, la charpente, les menuiseries ... tout est vicieux."

M. Delor envoie le procès-verbal de cette réception le 30 Septembre 1871. Il insiste sur le fait que les imperfections sont "de minime importance eu égard à l'ensemble général de ce travail ...". Il ajoute que "tout chantier terminé oblige le menuisier à donner aux portes et aux fenêtres un dernier coup de main qui s'entend par donner du jeu, les bois réputés les plus secs travaillant toujours ...". Il affirme que "les charpentes sont en bon état pour supporter la couverture en tuiles à crochet et le plancher, en peuplier par souci d'économie, est toutefois solide et d'une durée convenable ... de plus le Sieur Galinié a promis de faire toutes ces petites réparations".

Malgré ces propos rassurants, le 17 Décembre suivant, le conseil municipal rejette ce procès-verbal et refuse la réception définitive des travaux. Il s'en suit des échanges de lettres peu aimables entre M. Galinié qui, soutenant "avoir fait du bon travail", n'effectue pas les réparations promises et le conseil municipal.

Celui-ci dans ses délibérations des 12 mai et 9 Juin 1872 demande à M. le Préfet d'ordonner une expertise. M. Guyot, ingénieur des Ponts et Chaussées à Toulouse, est délégué par le conseil de Préfecture pour "examiner les détails du décompte des travaux exécutés par le Sieur Galinié, relever toutes les erreurs de calcul ou autres, signaler les travaux défectueux, entendre les parties intéressées ...". Il dépose son rapport le 22 Août 1872.

Le 3 Décembre suivant, le conseil de Préfecture se réunit en séance publique. Il conclue que "les réclamations adressées par la commune à l'entrepreneur sur l'imperfection ou l'insolidité des travaux sont fondées ... mais que, si le Sieur Galinié, est contraint d'exécuter à ses frais, risques et périls les réfections ou réparations, de nouvelles difficultés sont à craindre ... Il vaut mieux déterminer ce que coûtera la réfection des dits travaux et faire subir au Sieur Galinié sur le solde qui lui est dû, une retenue équivalente, moyennant quoi la commune en poursuivra elle-même l'exécution à sa convenance".

Comme la commune doit encore 3509,35 francs "il est déduit par voie de retenue eu égard à la mauvaise exécution des ouvrages concernant les maçonneries, la toiture, les planchers, les poutres de la grande salle, les portes, les fenêtres et ferrures 969,08 francs ...". La commune paiera finalement 2540,65 francs au Sieur Galinié "ce qui libérera définitivement les deux parties l'une envers l'autre ...". La demande de M. Galinié "tendant à faire courir les intérêts de la somme qui lui est due à partir du jour de la prise en possession des locaux (été 1871) est rejetée".

La situation ainsi tranchée et clarifiée par le conseil de Préfecture, la commune de Blagnac peut entreprendre les travaux nécessaires. Dès le début de 1873, un plâtrier se met à l'oeuvre surtout pour les plafonds et la cage d'escalier. En Mai, la toiture est refaite ainsi que le plancher de la salle de la mairie. L'escalier est réparé en Novembre de la même année, mais en 1878, il doit être démolé et reconstruit "en employant cette fois un bon spécialiste". Le coût de ces réparations sera compensé par la vente de peupliers du ramier.

UNE NOUVELLE MAIRIE

Cette mairie-école, au style bien de son siècle, construite dans l'urgence et avec des ressources modestes, sera tout de même "l'ornement" de notre commune pendant un peu plus de cent ans. Elle verra l'installation de l'électricité en 1923 et devra attendre 1959 pour que le chauffage central remplace les poêles. Dans les premières décennies du XX^e siècle des changements s'opéreront surtout sur le plan scolaire : le logement de l'instituteur disparaîtra au profit de deux classes, d'autres seront aménagées en surélevant le préau. (Voir les articles concernant les écoles dans les numéros 7, 8 et 9 de notre revue).

● L'annexion de la Poste

En l'espace de quelques années, la poussée démographique de notre commune est considérable. Les Blagnacais étaient 1791 en 1921 et déjà



La Mairie (coll. photothèque municipale)

Celui-ci dans ses délibérations des 12 mai et 9 Juin 1872 demande à M. le Préfet d'ordonner une expertise. M. Guyot, ingénieur des Ponts et Chaussées à Toulouse, est délégué par le conseil de Préfecture pour "examiner les détails du décompte des travaux exécutés par le Sieur Galinié, relever toutes les erreurs de calcul ou autres, signaler les travaux défectueux, entendre les parties intéressées ...". Il dépose son rapport le 22 Août 1872.

Le 3 Décembre suivant, le conseil de Préfecture se réunit en séance publique. Il conclue que "les réclamations adressées par la commune à l'entrepreneur sur l'imperfection ou l'insolidité des travaux sont fondées ... mais que, si le Sieur Galinié, est contraint d'exécuter à ses frais, risques et périls les réfections ou réparations, de nouvelles difficultés sont à craindre ... Il vaut mieux déterminer ce que coûtera la réfection des dits travaux et faire subir au Sieur Galinié sur le solde qui lui est dû, une retenue équivalente, moyennant quoi la commune en poursuivra elle-même l'exécution à sa convenance".

Comme la commune doit encore 3509,35 francs "il est déduit par voie de retenue eu égard à la mauvaise exécution des ouvrages concernant les maçonneries, la toiture, les planchers, les poutres de la grande salle, les portes, les fenêtres et ferrures 969,08 francs ...". La commune paiera finalement 2540,65 francs au Sieur Galinié "ce qui libérera définitivement les deux parties l'une envers l'autre ...". La demande de M. Galinié "tendant à faire courir les intérêts de la somme qui lui est due à partir du jour de la prise en possession des locaux (été 1871) est rejetée".

La situation ainsi tranchée et clarifiée par le conseil de Préfecture, la commune de Blagnac peut entreprendre les travaux nécessaires. Dès le début de 1873, un plâtrier se met à l'oeuvre surtout pour les plafonds et la cage d'escalier. En Mai, la toiture est refaite ainsi que le plancher de la salle de la mairie. L'escalier est réparé en Novembre de la même année, mais en 1878, il doit être démolé et reconstruit "en employant cette fois un bon spécialiste". Le coût de ces réparations sera compensé par la vente de peupliers du ramier.

UNE NOUVELLE MAIRIE

Cette mairie-école, au style bien de son siècle, construite dans l'urgence et avec des ressources modestes, sera tout de même "l'ornement" de notre commune pendant un peu plus de cent ans. Elle verra l'installation de l'électricité en 1923 et devra attendre 1959 pour que le chauffage central remplace les poêles. Dans les premières décennies du XX^e siècle des changements s'opéreront surtout sur le plan scolaire : le logement de l'instituteur disparaîtra au profit de deux classes, d'autres seront aménagées en surélevant le préau. (Voir les articles concernant les écoles dans les numéros 7, 8 et 9 de notre revue).

● L'annexion de la Poste

En l'espace de quelques années, la poussée démographique de notre commune est considérable. Les Blagnacais étaient 1791 en 1921 et déjà



La Mairie (coll. photothèque municipale)

2317 en 1936. Cet accroissement devient encore plus rapide entre 1954 et 1968 où la population atteint 8412 habitants (aujourd'hui nous sommes aux environs de 20 000). Cette augmentation, due en grande partie à un mouvement migratoire, entraîne des problèmes non seulement pour les écoles mais aussi pour les bâtiments communaux : tout devient exigu.

Dès la fin de 1955, le maire Jean Louis Puig et le conseil municipal envisagent l'achat de deux maisons place de la mairie en vue, dans un premier temps d'agrandir les locaux municipaux, mais surtout de construire une nouvelle mairie.

L'une d'elle jouxte la mairie et a abrité la "Poste" de 1901 à 1956 (voir notre revue numéro 9, page 13). Elle est acquise définitivement par la commune en Octobre 1957. La seconde qui fait coin avec la rue Prosper Ferradou, la sera peu après.

En Avril 1963, M. Rabary, adjoint, est chargé "d'étudier et de proposer un projet d'aménagement de l'ancienne Poste en bâtiment annexe de la mairie afin d'y installer des services administratifs, ce qui permettrait de mieux travailler en attendant la construction d'une nouvelle mairie dans le cadre du plan d'urbanisme".

Il "commente le projet dont l'étude a été confiée à l'architecte M. Honoré Gazagnes : les bureaux ouverts au public seront au rez-de-chaussée, il faut refaire l'escalier qui donne accès au premier étage où se situeront les bureaux de M. le Maire, du secrétaire général, des adjoints en plus d'une salle d'attente ...". M. le maire insiste sur l'urgence de ces travaux car "le travail des employés est difficile vu l'exiguïté des locaux" et de plus "toute embauche est impossible".

Le devis s'élève à 36 821,20 francs, une aide sera demandée au Conseil Général. L'appel d'offre auprès des entrepreneurs locaux a lieu le 17 Mai suivant. M. Joseph Trivellato, habitant Blagnac, route de Cornebarrieu, titulaire du marché peut commencer les travaux dès le 1^{er} Juin.

En 1965, le maire, Jean Louis Puig, décède brutalement "sans avoir parachevé son oeuvre ... ce plan d'urbanisme, péniblement élaboré et qui était le couronnement de sa longue carrière municipale" selon les paroles

de M. Amiel qui lui rend hommage devant le conseil municipal. Ses projets seront repris par son fils Jacques qui lui succède démocratiquement à la tête du conseil municipal.

● Un grand ensemble

En 1967, le bâtiment situé à l'angle de la rue Prosper Ferradou et mitoyen avec la mairie est démoli dans sa totalité.

Dans sa séance du 12 Septembre 1967, le maire et les conseillers municipaux décident, "qu'avec ce terrain supplémentaire, la construction d'une nouvelle mairie et de locaux administratifs doit se faire sans tarder selon les plans de M. René Viguier, architecte-urbaniste de Toulouse".



Place et Mairie achevées (coll. photothèque municipale)

L'admission préalable des entrepreneurs adjudicataires a lieu le 11 Décembre suivant "en présence de M. Jacques Puig, maire ; M. Amiel, maire-adjoint ; M. René Viguier, architecte-urbaniste, maître d'oeuvre ; M. Galy, représentant des Ponts et Chaussées ; M. Minguez, ingénieur-conseil au service de la commune ; M. Aubri, receveur municipal et MM. Dufour, Mondine, Giret, conseillers municipaux". Quinze d'entre eux sont retenus et doivent envoyer leurs propositions avant le 13 Janvier 1968. Le 15 Janvier, dans la salle du conseil municipal, il est procédé à l'adjudication pour la construction projetée. L'ouverture des plis se fait en réunion privée, le jury étant le même que le 11 Décembre. L'entreprise de M. Constant Bramardi est choisie.

Après l'approbation de M. le Préfet en date du 22 Février, le 6 Mai 1968, M. le maire donne lecture au conseil municipal du procès-verbal de cette adjudication. Le montant du marché s'élève à la somme de 192 094,54 francs toutes taxes comprises. Ce coût ne pose pas de problème puisqu'il entre "dans le cadre du financement général du projet".

La construction va commencer et se fera en plusieurs étapes.

Tout d'abord l'agrandissement continue. En plus des locaux existants au rez-de-chaussée, quatre bureaux sont prévus ainsi qu'une bibliothèque (celle-ci est aujourd'hui à Odysud et les bureaux du CCAS ont pris sa place) et le foyer des personnes âgées (local occupé actuellement par l'imprimerie municipale et la photothèque, ce foyer ayant été déplacé square Saint Exupère). A l'étage, la salle du conseil municipal et la salle des mariages gagnent en espace.

Toute cette partie du bâtiment fait coin avec la rue Prosper Ferradou et empiète un peu sur la place. Un petit jardin de verdure l'agrément et le vieux micocoulier est conservé pour quelques temps encore.

Ensuite, n'ayant plus de place de ce côté, l'extension de cette nouvelle mairie va se faire à droite du bâtiment principal. Pour cela, l'école est désaffectée (une nouvelle a été construite) en 1972 et démolie. C'est la fin de l'ancienne "mairie-école". Cet emplacement permet la réalisation de bureaux nécessaires au fonctionnement des services ainsi qu'à la réception

du public, de plusieurs salles de commissions et d'une salle de conférence. Le montant de tous ces travaux s'élève en 1972 à près de 1 300 000 francs et dépassent les 2 000 000 en 1976. Il faut faire "appel pour un financement complémentaire à la Caisse d'Aide à l'équipement des collectivités locales".

En 1978, la construction s'achève par la salle de conférence ou "Auditorium" d'une capacité de 160 personnes et de nombreuses associations souhaitent l'utiliser.

La même année des travaux de réfection de l'ancien bâtiment (notamment de peinture) sont entrepris pour le mettre en harmonie avec les nouveaux locaux.

Pour que tout cet ensemble soit mis en valeur, l'aménagement de la place "Jean Louis Puig" est décidé dès 1977 et réalisé en 1979 selon le projet de M. Hélie, architecte.

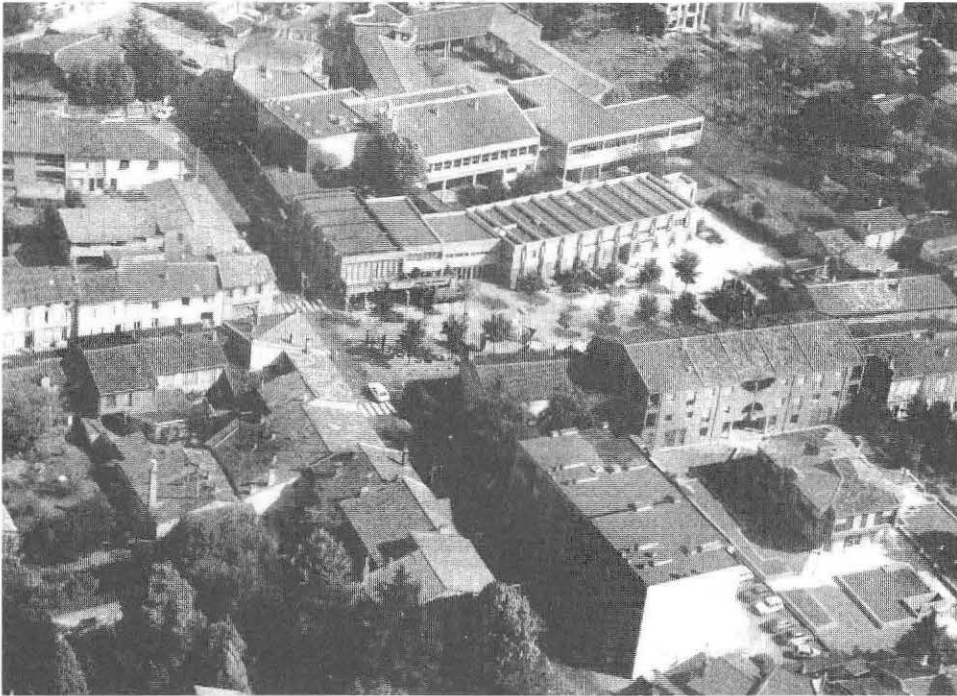
La mairie, par ses dimensions, par les matériaux utilisés, par ses larges baies vitrées, par son aspect général est vraiment "nouvelle". Elle est à l'image du Blagnac passé de l'état de "village" à celui d'une "ville", ainsi qu'à celle de l'architecte des années 1960-70.

L'HOTEL DE VILLE

Cinq ans à peine après son achèvement la nouvelle mairie ne permet déjà plus "d'accueillir l'ensemble des services nécessaires à une bonne administration de la ville".

● Un bâtiment annexe

La S.E.M.I.B. (Société d'Economie Mixte Immobilière de Blagnac) a acquis en 1980 une parcelle de 2120 mètres carrés située en face de la mairie place Jean Louis Puig. Les jardins sont conservés, mais le bâtiment qui occupe toute la façade de ce terrain est démoli. A sa place, dans les années suivantes, cette société construit un ensemble architectural qui, avec ses



Vue aérienne avec le bâtiment annexe de la mairie (coll. photothèque municipale)

arcades, ses escaliers extérieurs, ses ouvertures en oeil-de-boeuf, la forme de sa toiture, ne détonne pas avec son environnement. De plus, cet ensemble respecte les caractéristiques du centre ancien, avec un rez-de-chaussée à usage commercial et deux étages pour des logements ou des bureaux. En son centre, une voie piétonne assure la liaison entre la place Jean Louis Puig et la rue de la Croix Blanche.

Le terrain ainsi dégagé intéresse nos élus et dans la séance du 8 Mars 1985, M. le maire rappelle les délibérations du 22 Décembre 1983 et du 29 Juin 1984 indiquant "la nécessité pour la commune de se rendre acquéreur" d'un bâtiment dans ce programme "centre-ville". Le conseil municipal approuve et confirme cette décision.

Ce bâtiment est situé quelques mètres à l'arrière des locaux donnant sur la

place près du passage piétonnier. Sa situation face à la mairie "permettra des liaisons très faciles entre les divers locaux". Il se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage qui devraient "recevoir les services techniques et d'urbanisme".

La dépense relative à cette acquisition "s'élève à 2 000 000 francs pour les locaux et 790 000 francs pour les aménagements intérieurs". Les conseillers invitent M. le maire à solliciter "du département la subvention la plus importante possible" pour financer cet achat ainsi que pour "les frais occasionnés par la création de nouveaux bureaux au premier étage de la mairie". Un emprunt communal "couvrira la part restant à la charge de la commune" selon le procédé quasi habituel.

Entouré aujourd'hui de verdure, ce bâtiment fonctionnel mais très simple sur le plan architectural existe toujours. Il abrite les services de l'urbanisme et protège, dans son sous-sol, les archives dont les nombreux registres racontent l'histoire de notre cité. Quant aux services techniques, ils ont été rattachés aux ateliers municipaux, Vieux Chemin de Grenade.

● Un deuxième étage

Malgré tous ces aménagements et ces nouveaux bureaux, dès le 18 Décembre 1987 M. Maga, adjoint, "indique que pour faire face à l'activité sans cesse croissante de la commune, il est urgent de prévoir l'extension de la mairie par la réalisation d'un étage supplémentaire". Il présente ce projet et pense qu'il pourrait être confié à l'architecte M. Viguier qui avait conçu les plans de la mairie en 1967.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de réaliser cette extension et adopte "un marché d'études avec le cabinet Viguier".

Dans la séance du 21 Juin 1990, cette surélévation est de nouveau à l'ordre du jour. Mais M. le maire propose "de lancer un concours d'architectes en vue du réaménagement et de l'extension de l'hôtel de ville rendus nécessaires par le développement des services municipaux".



L'Hôtel de Ville (coll. photothèque municipale)

Il décrit l'avant-projet : "un étage supplémentaire de bureaux, une extension vers la régie restauration pour des salles d'exposition et de réunion, la réalisation d'un local pour la police municipale, ainsi qu'une nouvelle salle du conseil municipal avec des moyens modernes de présentation accolée à un foyer des élus et bien sûr, un ascenseur".

Le coût prévisionnel se chiffre à 16 000 000 francs (hors taxes). Ces propositions sont adoptées à l'unanimité par les conseillers municipaux. Le jury du concours se réunit les 27 Juillet et 19 Octobre 1990 et propose "de retenir le cabinet G.P.A., 9 rue Tripière à Toulouse, qui a repris la suite du cabinet Viguière". Le conseil municipal approuve les conclusions du jury dans sa séance du 9 Novembre 1990 et décide "de retenir la procédure d'appel d'offres restreint" pour le choix de l'entreprise.

Les membres de la commission de travaux, pour participer à cet appel

d'offres, sous la présidence de M. le Maire, sont désignés. Le Trésorier Principal de Toulouse Banlieue Ouest et M. le Directeur Départemental de la Concurrence et de la Consommation sont associés aux séances de travail de cette commission.

Le 22 Février 1991, M. le maire indique "que l'ouverture des plis ... a eu lieu le 13 Février" et que "l'entreprise la moins disante propose un coût inférieur de 800 000 francs à ses concurrentes". Il s'agit de l'entreprise Bisseuil. Ainsi, toutes taxes comprises, le montant des travaux atteindrait 16 396 450 francs.

Le chantier s'ouvre en Avril. Mais il engendre des problèmes de stationnement et de circulation surtout à cause de la proximité de l'école Jean Moulin I comme le fait remarquer M. Rabary dans la séance du 25 Avril 1991.

Il rappelle "qu'une concertation a été menée avec les enseignants et les parents d'élèves". Par mesure de sécurité, la grande majorité des enfants entrera à l'école par la rue Sarrazinière et les livraisons du chantier ne pourront avoir lieu aux heures de rentrée et de sortie des élèves. Le stationnement place Jean Louis Puig est modifié, des places supprimées.

Durant l'exécution des travaux, diverses options et variantes proposées au début par l'entreprise Bisseuil sont examinées et jugées indispensables. Elles font l'objet d'un avenant. La modification de la salle du conseil sur la rue Prosper Ferradou et son équipement de sonorisation sont parmi les plus onéreuses. Le montant de la facture s'alourdit de plus de 800 000 francs (hors taxes).

En Mai, le conseil municipal sollicite une aide du Conseil général de la Haute-Garonne en précisant bien la part :

- des travaux de rénovation du bâtiment existant.
- des travaux neufs, notamment la surélévation d'un niveau sur l'ensemble de la mairie, la création d'un local attenant pour la police municipale, d'une salle d'exposition et de salles de commission.
- des aménagements extérieurs.
- des travaux décrits dans l'avenant".

Dès Novembre 1991, un bureau de contrôle agréé surveille techniquement tous ces travaux.

Enfin, après la mise en place de l'équipement vidéo, l'Hôtel de Ville est achevé à la fin de l'été 1992. Il aura fallu deux années et demi de travail pour son rehaussement et son réaménagement.

Cet édifice municipal, comme ces prédécesseurs, reflète les tendances architecturales de son époque.

Au rez-de-chaussée, subsistent en partie les parements en brique tandis que ceux des étages tranchent par leur couleur grise proche de celle du métal. La façade porte la dénomination d'"Hôtel de Ville" en fines lettres d'un doré assez discret. La forme générale a suivi celle de la mairie des années 70. Seul l'arrondi des étages à l'extrémité du bâtiment, rue Prosper Ferradou adoucit un peu les lignes droites de l'ensemble. Les colonnes bétonnées et parementées, brisant la monotonie des façades, se prolongent au deuxième étage en changeant de matériau et de forme.

Certains Blagnacais regrettent l'aspect extérieur de la précédente mairie aux teintes plus rosées et la disparition de l'appellation "Mairie de Blagnac" suivie de l'écusson de la ville se détachant du bandeau de béton par les couleurs et le relief. Mais, le premier "choc", provoqué par "la modernité" de l'Hôtel de Ville, est passé. Les habitants de Blagnac l'apprécient pour son aménagement intérieur et pour l'amabilité du personnel municipal qui lui "donne vie".

Paradoxalement, seul subsiste le premier bâtiment ayant servi de mairie. Il se situe, comme l'actuel Hôtel de Ville, au "coeur" de Blagnac dans le "centre ancien". Tout près du nouvel édifice dans "l'espace", il en est fort éloigné dans le "temps".

La maison de la rue du Vieux Blagnac évoque le petit village blagnacais à vocation rurale tandis que l'Hôtel de Ville représente la cité d'aujourd'hui qui, pour s'agrandir, a grignoté petit à petit tous les champs enserrant le

bourg d'autrefois. Des lotissements, entourés fort heureusement d'îlots de verdure, remplacent les cultures et les prés.

Chaque mairie successive, au style différent, a été à l'échelle du Blagnac de son époque ; l'Hôtel de Ville n'échappe pas à cette règle.

Est-ce que "l'histoire" de la mairie de Blagnac va s'arrêter à cet hôtel de ville ? L'avenir nous le dira ...

Suzanne BERET

Août 1996

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- Archives municipales de Blagnac
 - Série D : 1 D 7 à 1 D 35
 - Délibérations du Conseil Municipal de Mars 1985 à Février 1992 données par le Service de Documentation.
 - Série E : 2 E 1
 - Série M : 1 M 2
 - 1 M 5
 - 1 M 6
 - 1 M 19
 - 1 M 20
 - 1 M 22
 - 1 M 23
 - 1 M 27
 - 1 M 35
- Archives départementales de la Haute-Garonne
 - Série O : 20139
- ECHE (Guy), "Blagnac, ville et village", Toulouse, Eché 1985.
- LAVIGNE (Bertrand), "Histoire de Blagnac", Toulouse 1875, réédition Marseille, Lafitte 1978.

Dans les descriptions architecturales, les mots techniques me manquent, si un architecte lit ces lignes, rien ne l'empêche d'écrire. D'avance, merci.